Ami du Clergé du 18 février 1954

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Plans d'homélies sur les Collectes. — XVIII. 1er Dimanche de Carême : Nécessité et modalités de la Pénitence, 49.
Carême de l'Année mariale. — Le Dogme et ses leçons : I. 1er Dimanche : Le dogme de l'Immaculée Conception, 50. — II. 2e Dimanche : Les raisons de notre foi, 52.
Retraite mariale pour religieuses. — II. Rôle de Marie envers les hommes, 54. — III. Le culte dû à Marie, 55.

PLANS D'HOMELIES SUR LES COLLECTES

XVIII

1er Dimanche de Carême

NÉCESSITÉ ET MODALITÉS DE LA PÉNITENCE

O Dieu qui, tous les ans, purifiez votre Eglise par la pratique du Carême,
faites que votre famille mérite,
par son effort d'abstinence,
la grâce de pratiquer le bien.

En bref : **Que ce Carême nous purifie et nous sanctifie.**

Voici donc ouvert ce temps de la Pénitence annuelle, « temps favorable » (Epître), car, en rejoignant le Christ au désert (Evangile), nous préparons la résurrection de nos âmes. Certes, comme le remarque S. Léon le Grand (2e Nocturne), il n'est pas un jour, dans la vie du chrétien, qui ne soit favorable. Mais favorable entre tous, cette quarantaine organisée par l'Eglise pour travailler avec plus de zèle à notre avancement spirituel.

Nous en serons convaincus quand nous aurons médité sur la nécessité et sur les modalités de la pénitence.

I. — *La nécessité de la pénitence*

1. — **Pour la communauté chrétienne.** — a) Remarquez les termes de la Collecte : c'est « votre Eglise, ô Dieu, que vous purifiez par la sainte quarantaine ». Car, comme l'observe S. Paul : « le Christ veut que son Eglise soit sans tache ni ride, mais sainte et immaculée » (Eph., V, 27). Et pour qui cette prière collective ? pour la « famille de Dieu ». On ne saurait trop insister sur la nécessité de nous considérer toujours comme les membres du Corps du Christ. Les chrétiens ne sont pas une poussière d'individus pieux. Chacun à sa place fait partie d'un des organes de ce corps que traverse et que pénètre la vie même du Fils incarné, diffusée par son Esprit-Saint. Aucun de nous ne peut se recommander de ce titre de fils adoptif, s'il ne puise la grâce de l'adoption dans cet organisme qu'anime l'Esprit de Jésus. Pour bénéficier de la pureté que nous promet le Carême, il faut que chacun de nous plonge dans le milieu vivant où l'a inséré son baptême, et baigner dans la grâce propre à ce temps, par la pénitence.

— b) C'est donc la **paroisse indivise,** en ses membres les plus fidèles qui doit, pour renouveler en elle le fruit de la Passion, se soumettre aux purifications, au rajeunissement de la pénitence. Cette paroisse n'a-t-elle pas ses péchés collectifs, ses baisses générales de vitalité ? A-t-elle évité de scandaliser par sa tiédeur les incrédules ou les indifférents qui vivent en son sein ? Ses adeptes authentiques ont-ils vraiment montré l'exemple et fait tout leur possible pour ramener au bon pasteur tant de brebis égarées, dont le nombre dépasse de beaucoup celui des « pratiquants » ? (On pourra ici faire état de la statistique paroissiale.) L'Apocalypse a de terribles malédictions pour ces Eglises d'Asie, qui « n'étant ni froides ni chaudes », c.-à-d. insouciantes et tout apostolat vont être vomies par Dieu (Ap., III, 14).

[Cette lettre aux 7 Eglises pourrait fournir des textes exactement adaptés à la situation paroissiale et servir à montrer la nécessité d'un sentiment actif de solidarité surnaturelle].

— c) C'est donc un élan d'ensemble que doit provoquer l'indiction de ce Carême 1954. Il faut que notre paroisse, que cette famille du Père céleste, d'un seul cœur, entre dans la solitude et l'austérité de vie dont le Christ nous a donné l'exemple, pour nous faire comprendre que, avant de se lancer dans l'action, il faut se retirer, se séparer de ce monde, où nous sommes introduits par la Providence, comme le levain dans la pâte.

Il faut donc que la Paroisse « fasse son carême ». Qu'aucun de ceux qui ont la volonté d'être des paroissiens fidèles ne prenne d'initiatives contraires à l'esprit de pénitence qui doit animer cette famille. Il y a des réunions, des divertissements qui ne conviennent pas à cette austère quarantaine — (spécifier) — qui, à vrai dire, conviennent fort peu à des chrétiens, tout au long de l'année. Sans doute, il convient d'égayer nos loisirs, mais il y a des gaietés frelatées que réprouve la conscience chrétienne. Il faut que, en masse, les vrais paroissiens le proclament hardiment et que leur attitude s'impose. Il faut, d'autre part que la paroisse, en ses élites, ait durant ce carême un sursaut de ferveur et de générosité dans la prière et dans l'action.

2. — Le carême collectif paroissial ne dispense personne de « faire son carême » individuel, adapté à ses besoins d'âme et à ses possibilités physiques. Tout en prenant part à la pénitence officielle, ou plutôt, grâce à l'élan puisé dans les exercices paroissiaux, nous devons nous imposer un régime personnel de purification et de renouvellement.

— a) Quelle que soit la valeur de notre paroisse, et de ses mouvements d'Action catholique, nous avons sans doute à déplorer mainte faiblesse personnelle. **Notre vie spirituelle est peut-être en perte de vitesse.** Dans l'activité où nous engage notre apostolat et plus simplement dans les contacts quotidiens imposés par notre milieu professionnel, il est inévitable que la poussière du chemin ait, si peu que ce soit, terni la netteté de notre conscience. Voici le « temps favorable » aux redressements. Quelle que soit la fréquence de vos confessions, tout au moins ferez-vous « vos Pâques », grand nettoyage annuel, solennelle réconciliation avec l'Eglise et, en elle avec Dieu, comme les pénitents de la primitive Eglise. Le rite sacré qui élève la vertu de pénitence à la dignité sacramentelle ne vaudra que ce que vaut votre esprit de pénitence, c.-à-d. votre horreur

pour le péché, votre souci de pureté et d'amour de Dieu. Ce n'est pas trop de quarante jours pour développer ces dispositions de base de votre vie chrétienne.

— **b)** A plus forte raison, est-il indispensable que vous fassiez pénitence, si vous aviez été entraînés par votre faiblesse naturelle à **quelque faute grave,** à une habitude criminelle. N'attendez pas le Samedi Saint pour promettre de rompre telle habitude, de fuir telle occasion qui menacent la vie de votre âme. Apportez au confessionnal une ample moisson de sacrifices, qui, fécondés par le sang du Christ, contribueront à vous rendre la robe blanche du baptême.

II. — *Les modalités de la pénitence*

1. — Vous avez entendu citer des exemples des rudes pénitences imposées par l'Eglise aux pécheurs publics, ou de ces prouesses des Ermites de la haute Egypte : un seul repas vers le soir, et quel repas! Pour boisson l'eau de la source. Des vêtements grossiers, le sommeil sur la dure et réduit à quelques heures... Les grands Ordres monastiques ont gardé cette héroïque tradition. Aujourd'hui encore, une Ste Thérèse de Lisieux a pu avouer qu'elle avait « eu froid à en mourir... »

Vous n'en êtes pas là. Même le carême déjà mitigé de nos grands-mères a subi de telles atténuations que nous aurions vraiment mauvaise grâce à le trouver trop dur. Du moins, acceptez-le, tel que le prescrit votre évêque dans son mandement.

A ces douces et très prudentes privations, vous pourrez ajouter celles qu'un bon médecin ne saurait qu'approuver. « **Ne fumez pas tant. Supprimez résolument cocktails, apéritifs, etc.** » Votre santé comme votre bourse ont tout à y gagner.

Enfin, supprimez ou diminuez **les séances de cinéma.** Vous les remplacerez par des promenades, car voici les beaux jours, ou, si c'est le soir par quelque lecture en famille.

Voilà des économies en perspective. Qu'en ferez-vous ? Les mal logés sont, hélas ! à la mode. Et il se peut que notre paroisse en ait quelques-uns sur la conscience. Voici le temps favorable pour relancer, pour **soutenir l'effort paroissial ou diocésain en faveur de la reconstruction.** (Citer quelques réalisations encourageantes dans la région. « Exempla trahunt »).

2. — Voilà qui dépasse la pénitence restrictive. Allons plus loin.

Que fait Jésus au désert durant quarante jours ? Il jeûne, et sévèrement. Il n'a aucune provision. Il atteint les limites de l'endurance humaine, car, s'étant fait homme, en toute vérité, il est soumis aux lois de notre nature physique. Si bien « **qu'il eut faim** ». Recueillons ce mot qui en dit long, sans dramatiser. (C'est toujours ainsi dans l'Evangile.)

Mais enfin, ce jeûne rigoureux, c'est du négatif. Que fait-il de ses journées et de ses nuits, compte tenu d'un sommeil assez bref sans doute ? **Il s'entretient avec son Père.** Il le prie. Il le contemple. Il fait sa nourriture de ce colloque filial, rendu plus ardent et plus pur par l'allègement que procure à son âme la mise en veilleuse de sa vie corporelle.

Jamais, sans doute, son âme, qui baignait par le haut dans la vision béatifique ne fut envahie par un amour et plus pur et plus brûlant. Jamais, jusqu'à sa Passion, il ne pourra jouir de cette intimité que rien ne vient interrompre. Ne vous étonnez pas s'il résiste si victorieusement au triple assaut du démon. Quand on sort d'un tel face à face, on plane au-dessus de toutes les contingences. Voyez plutôt : rien ne l'émeut des séductions que le démon fait miroiter à son imagination. Les pierres se muant en pain, comme dans nos contes de fée, les anges prêts à le recevoir, s'il se jette dans le vide aux applaudissements des foules ; tous les royaumes de la terre soumis à son pouvoir... Tout cela n'est que du vent, au prix de l'amour de son Père. Trois textes de la Bible, bien assénés, suffisent à mettre en fuite le tentateur.

3. — Imitons donc le Christ. Doublons, durant ce Carême, notre dose de nourriture spirituelle. Nous ne voyons pas Dieu face à face et nous ne sommes pas comme Jésus, qui savait la Bible sans l'avoir appris. Mais le Père se communique à nous dans la prière, et privée et publique. Et l'Eglise s'inquiète de procurer à ses enfants les occasions de prier et de s'instruire des choses de Dieu.

Mais ne vous en tenez pas là. Dans la mesure de vos loisirs et aussi de votre culture, voilà le **temps favorable pour développer votre goût pour la prière et la connaissance de l'Ecriture.** Vous y entendrez Dieu lui-même, vous parlant par ses prophètes inspirés, par ses apôtres. Vous entendrez l'Esprit-Saint vous murmurant les secrets de la divine Sagesse, « l'homme ne vit pas seulement de pain mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu ». Appliquons-nous ce texte de Moïse qui vient si à propos. Nourrissons notre âme. Nourrissez, pères et mères de famille, l'âme de vos enfants. Lisez-leur les beaux récits, les beaux discours choisis à leur intention. Je vous l'ai déjà dit : un gros effort est entrepris pour mettre la Bible à votre portée. Profitez-en.

4. — Reste un dernier emploi de ce temps de renouvellement : c'est de **vous entraîner plus généreusement** à la pratique de toutes les vertus, comme S. Paul vous y invite dans l'Epître de ce jour. Nous avons mauvaise presse, chrétiens, dans un monde qui ne veut pas du Christ. On nous méprise, on nous suspecte, on nous tourne en ridicule. Le moment est venu de prendre toute votre taille, de vous montrer dans toute votre supériorité. Laquelle ? Celle d'une **charité** que rien ne rebute, d'abord et qui se traduira par une **patience** envers les ennemis de votre foi, une délicatesse à ne blesser personne, une douceur, une longanimité qui ne tendent qu'à rendre le bien pour le mal. Ajoutez-y des **mœurs intègres** et cette loyauté qui fera de vous les propagandistes de **la vérité.**

* *

Voilà un beau programme, n'est-il pas vrai ? Peut-être trouverez-vous qu'il excède vos forces ? Voilà pourquoi l'Eglise demande à Dieu de bénir notre pénitence quadragésimale, et de vous aider à raviver votre vie d'enfants du Père céleste par la pratique des vertus qui en sont les fonctions privilégiées. Ainsi préparons-nous une fête de Pâques qui sera pour nous et, s'il plaît à Dieu, pour beaucoup, **une véritable résurrection.**

CARÊME DE L'ANNÉE MARIALE

Le dogme et ses leçons

1er Dimanche : *Le dogme de l'Immaculée Conception.*
2e Dimanche : *Les raisons de notre foi.*
3e Dimanche : *Les conséquences du privilège.*
4e Dimanche : *Sens du péché et sens de la grâce.*

Dim. de la Passion : *Obligation de la mortification.*
Dim. des Rameaux : *Nécessité de l'universel Sauveur.*
Pâques : *La suprême couronne de l'Immaculée.*

I

1er Dimanche

LE DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Pourquoi ce carême marial ? Il répond aux directives du Pape. « Nous désirons que dans chaque diocèse soient données des instructions et des conférences qui éclairent plus parfaitement les esprits sur ce point de la doctrine chrétienne » (Fulgens Corona).

Commençons par expliquer en quoi consiste ce privilège de l'Immaculée Conception, défini en ces termes par Pie IX, le 8 décembre 1854 : « Nous déclarons ; Nous prononçons et définissons que la doctrine qui enseigne que la Bienheureuse Vierge Marie, dans le premier instant de sa Conception, a été, par une grâce et un privilège spécial du Dieu tout-puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute tache du péché originel, est révélée de Dieu et par conséquent qu'elle doit être crue fermement et constamment par tous les fidèles » (Bulle « Ineffabilis Deus »).

Pour aujourd'hui, voulant seulement expliquer ce qu'est la conception immaculée de Marie, nous ne retiendrons que trois mots de cette proclamation pontificale qui nous diront le **moment,** la **nature,** le **caractère** de cette grâce faite à Marie.

I. — *Le moment*

« **Dans le premier instant de sa conception** », déclare Pie IX.

Si grande est l'ignorance de certains chrétiens qu'il faut déjà bien spécifier qu'il s'agit de la conception de la T. S. Vierge au sein de sa mère sainte Anne et non de la conception virginale de Jésus au sein de la Vierge Marie. Témoin cette réflexion entendue après un sermon sur l'Immaculée : « Que devient S. Joseph en tout cela ? » Il s'agit d'un privilège de Marie, de Marie conçue de Ste Anne et de S. Joachim, de ce que les savants appellent la conception passive, c.-à-d. de la conception, non au sens actif de donner la vie, mais au sens passif de la recevoir.

Et il est question du premier instant de cette conception, du premier instant où l'âme est créée et unie au corps, du premier instant où la personne humaine commence d'exister. Autrement dit, il n'y a pas un instant dans la vie de la Ste Vierge où elle ait existé avec le péché et sans la grâce sanctifiante. Si l'on supposait qu'un moment, un moment quasi imperceptible, elle ait été conçue dans le péché et ensuite immédiatement justifiée et sanctifiée ce ne serait plus le privilège de l'Immaculée Conception.

Quand a lieu cette création de l'âme et son union au corps, dès la formation la plus embryonnaire du corps au sein de la mère, ou seulement quand l'organisme du corps humain est suffisamment formé ? Bien que la science moderne penche généralement pour la première hypothèse, ni notre foi, ni la définition de l'Eglise n'envisage cet aspect physiologique de la question. Pour notre foi Marie est immaculée, **dans le premier instant de sa conception,** c.-à-d. qu'elle a commencé d'exister toute pure, pleine de grâce, qu'on ne peut pas imaginer un moment où elle aurait existé dans le péché.

II. — *Sa nature*

Marie a été « **préservée et exempte de toute tache du péché originel** ».

Du péché originel nous connaissons au moins les effets. Il est une souillure de l'âme, un état d'injustice et de mort, une inimitié et une malédiction divine, un esclavage de Satan... qui frappe toute l'humanité comme une tare de famille à la suite du péché de nos premiers parents. « Si quelqu'un affirme que la prévarication d'Adam n'a nui qu'à lui-même et non à sa postérité, que la sainteté et la justice qu'il avait reçues de Dieu et qu'il perdit, il ne les a perdues que pour lui et non pour nous également, que par son péché de désobéissance il a transmis à tout le genre humain la mort et les peines du corps, non le péché qui est la mort de l'âme, que celui-là soit anathème ! » (Conc. de Trente ; Denz., 789).

Dire de Marie que dans le premier instant de sa conception elle a été préservée et exempte de toute tache du péché originel, c'est donc affirmer que, dès ce premier instant, elle a été préservée et exempte de la souillure du péché, de l'état d'injustice et de mort spirituelle, de l'inimitié et de la malédiction divine, de la domination de Satan... Voilà pourquoi nous l'invoquons et sur l'invitation qu'elle nous en a faite (Médaille miraculeuse) : « O Marie conçue sans péché », ou comme dans ses litanies : « Reine conçue sans le péché originel ». C'est l'aspect négatif de ce mystère.

Si on l'envisage maintenant sous son aspect positif, il faut dire que dès le tout premier instant de son existence elle a été pure, établie dans la justice et dans la vie de la grâce sanctifiante, jouissant de l'amitié de Dieu et de sa bénédiction, soustraite à l'empire du démon. C'est pourquoi l'ange lui dira : « Je vous salue **pleine de grâce...,** vous êtes bénie entre les femmes... ». Et l'Eglise lui chante : « Vous êtes **toute belle,** ô Marie ! »

D'autres faveurs découlent pour Marie de cette exemption du péché originel ou de cette plénitude de grâce initiale. Ainsi échappe-t-elle, nous le verrons plus loin, à la concupiscence qui est la suite de ce péché. Mais essentiellement, ce mystère de l'Immaculée Conception fait d'elle celle qui n'a jamais été souillée du péché et qui fut toujours dans la grâce de Dieu.

III. — *Le caractère*

Et cette exemption de la tache originelle et cette plénitude de grâce dès le début de cette existence au sein de Ste Anne est pour Marie un privilège, spécial, singulier, unique, comme s'exprime la Bulle « Ineffabilis » : **par une grâce et un privilège spécial du Dieu tout-puissant.**

Les autres enfants d'Adam depuis Abel et Caïn, jusqu'aux derniers rejetons de la race humaine sont et seront conçus avec le péché. N.-S. a institué un sacrement qui nous en purifie et nous donne sa grâce, le baptême. Il y a obligation de baptiser l'enfant à sa naissance et même avant

sa naissance, dans le cas d'une intervention chirurgicale.

Par un autre miracle du Dieu tout-puissant, d'autres enfants ont pu être purifiés et sanctifiés avant leur naissance. C'est le cas de S. Jean-Baptiste d'après ce que nous rapporte S. Luc : « dès qu'Elisabeth eut entendu la salutation de Marie, l'enfant tressaillit dans son sein ». Tressaillement sensible, qui jaillit d'une source plus profonde, de la sanctification miraculeuse du précurseur, qui reconnaît alors l'auteur de sa régénération, comme le chante l'Eglise (Hymne des Vêpres de S. Jean-Baptiste).

Mais parmi les simples créatures, il n'y a d'autre immaculée dès sa conception que la T. S. Vierge, **par une grâce et un privilège spécial du Dieu tout-puissant.** A la petite Bernadette qui lui a tant de fois demandé son nom, l'apparition de Lourdes finira par répondre : « Je suis l'Immaculée Conception ». Et ainsi elle déclinera un titre qui ne permet pas de se tromper sur son identité : Elle est et Elle sera la seule Immaculée.

J'ai dit parmi les simples créatures. Il est bien évident que fut immaculée aussi la conception de Jésus, au sein de sa Mère Marie, le jour de l'Incarnation. Mais, sans un privilège spécial de Dieu, sans mérite prévu d'aucun autre, par le fait même de la personne de cet enfant qui dès le premier instant de sa conception est le Fils de Dieu fait homme, et aucun péché ni personnel ni originel ne peut entacher celui qui est Dieu, le Saint des Saints, la Sainteté même.

* *

Par ce privilège initial, la T. S. Vierge est établie dans un ordre à part. Elle est vraiment la « **Purissima** », comme l'appellent les Espagnols : celle qui de tout point et à tout moment de son existence est la toute pure. Miracle unique de la grâce, mais dont il nous est facile de reconnaître, d'accepter, de bénir la parfaite harmonie avec la destinée de cette créature : dans la pensée de Dieu, elle est Celle qui sera la Mère de son Fils incarné. Dieu ne peut permettre que le péché, si radicalement opposé à sa sainteté, souille un seul instant sa Mère.

Un jeune métis catholique de Fidji, répliquait à un pasteur adventiste blanc qui voulait lui démontrer l'impossibilité d'une pareille grâce : « Je ne suis pas savant, moi, mais voici : il y a en ce monde une femme que j'ai aimée, aime et aimerai plus que n'importe quelle femme dans l'univers : c'est ma mère... Or, si j'avais eu le pouvoir de créer, j'aurais créé ma mère la personne la plus parfaite du monde. Je n'aurais souffert en elle la moindre tache soit en son corps, soit en son âme. Voilà pourquoi je crois en l'Immaculée Conception. »

Et voilà pourquoi nous acclamons avec une foi facile ce privilège unique : Bénie soit sa sainte et immaculée Conception.

II

2e *Dimanche*

LES RAISONS DE NOTRE FOI

Nous disons dans l'acte de foi que « nous croyons fermement toutes les vérités que Dieu nous a révélées et qu'il nous a enseignées par son Eglise ». C'est pourquoi nous croyons cette vérité qu'est l'Immaculée Conception. En effet, elle a été **révélée** par Dieu et **enseignée** par l'Eglise.

I. — *Sa révélation divine*

Les vérités que Dieu nous a révélées sont contenue dans sa parole écrite et dans sa parole vivante : la Bible et la Tradition ; — dans la Tradition, car les prophètes et les évangiles n'ont pas tout écrit et, même, la Tradition a existé avant que rien ne fût écrit. Nous trouvons l'indication du dogme de l'Immaculée Conception dans ces deux sources.

1. — Dans la **Bible,** dans l'A. T. et le N. T.

a) Dans l'**Ancien Testament** : le protévangile la première annonce de la bonne nouvelle, nous dit : « Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité ; celle-ci t'écrasera la tête et tu la mordras au talon » (Gen., III, 15). Evidemment, il est question ici du Sauveur et de sa Mère. Et une même inimitié est annoncée entre le démon, représenté par le serpent, et le Fils et sa Mère. Inimitié qui se traduira par la victoire totale sur Satan, dont la tête sera écrasée.

Eh bien ! cette victoire, promise non seulement au Christ, mais aussi à Celle qui le mettra au monde, ne serait pas totale, elle ne serait que partielle, si un seul instant de son existence Marie avait été sous la domination de Satan par le péché originel.

— **b)** Dans le **Nouveau Testament,** à l'Annonciation, l'archange Gabriel salue Marie : « Pleine de grâce et bénie entre les femmes ».

Marie est saluée « pleine de grâce », c.-à-d. de la grâce sanctifiante. Il ne s'agit pas, ici, de sa grâce naturelle ou de son charme physique. Mais comme l'indique l'original, Marie est complimentée, comme « pleinement agréable à Dieu et aimée de lui », ce qui est l'effet en nous de la grâce sanctifiante.

Il y aurait hyperbole, excès de louange, une plénitude simplement toute relative, si cette plénitude ne s'étendait à toute l'existence de Marie, si, par exemple, elle ne s'était trouvée en elle au moment même de sa conception.

Pareillement l'archange salue Marie, « bénie entre les femmes ». Si on rapproche cette parole du compliment que lui fera Elisabeth à la Visitation : « Vous êtes bénie entre les femmes et le fruit de vos entrailles est béni », comment ne pas voir que la bénédiction qui repose sur Marie est aussi étendue que celle qui repose sur Jésus. Or sur Jésus repose la bénédiction complète, sans que le démon ait jamais eu part en lui : **et in me non habet quidquam.** Il faut donc penser que l'archange voulait écarter aussi de Marie l'idée de toute malédiction, même de cette malédiction qui pèse sur nous par le fait du péché originel.

2. — Dans la **Tradition.** Elle est venue à nous par les écrits des Pères et des écrivains ecclésiastiques des premiers siècles de l'Eglise. Il est remarquable, d'abord, que c'est cette Tradition qui a interprété, comme nous venons de le faire, et le Protévangile et la Salutation angélique.

Nous pourrions citer les plus explicites des Pères de l'Eglise.

S. Ephrem :

« Vous, Seigneur, et votre Mère êtes les seuls qui soient parfaitement beaux sous tous les rapports. En vous il n'y a aucune faute et en votre Mère aucune tache. Les autres enfants de Dieu n'approchent point de cette beauté » (cité par G. Bickell: *Carmina Nisibena*, p. 28-29).

S. Ambroise déclare que par grâce Marie est exempte de tout péché (In Ps. CXVIII, 22, 30).

Et S. Augustin prononce sa phrase fameuse :

« Au sujet seulement de la Sainte Vierge Marie, *l'honneur du Seigneur ne permet pas de soulever la question du péché* » *(De natura et gratia,* XXXVI, 42).

Mais quand Pie IX a voulu apporter ces témoignages dans la bulle « Ineffabilis Deus », il les a trouvés si nombreux qu'il les a noués de façon anonyme dans une gerbe magnifique, que Pie XII a voulu reprendre et offrir à Marie dans l'encyclique « Fulgens Corona ». Les Pères affirmèrent que la Bienheureuse Vierge avait été :

« un lis entre les épines, une terre entièrement intacte, immaculée, toujours bénie, libre de toute contagion du péché, un bois incorruptible, une source toujours limpide, la seule et unique fille non de la mort, mais de la vie, un germe non de colère, mais de grâce ; immaculée, absolument immaculée, sainte et éloignée de toute souillure de péché, plus belle que la beauté, plus sainte que la sainteté, seule sainte, celle qui — Dieu excepté — est supérieure à tous et qui, par nature, est plus belle, plus gracieuse et plus sainte que les chérubins et les séraphins eux-mêmes et toute l'armée des anges » *(Fulgens Corona)*.

II. — *Son enseignement par l'Eglise*

Double est cet enseignement de l'Eglise : enseignement habituel, ordinaire, courant, contenu dans sa liturgie, dans ses décisions, ses directives ; et enseignement extraordinaire, celui par lequel le Pape se prononce « ex cathedra », c.-à-d. officiellement, avec l'intention d'imposer une vérité à notre foi.

Si manifeste et si continu est l'enseignement ordinaire de l'Eglise en faveur de l'Immaculée Conception que Pie IX a voulu en appeler d'abord à cet enseignement, avant même d'apporter le témoignage de la Tradition. Et qu'est-il autre chose que cette Tradition qui se perpétue dans l'Eglise de tous les temps ?

Dans l'Eglise d'Orient, la fête de l'Immaculée Conception a existé au moins dès la fin du VII[e] siècle, et en Occident nous la voyons apparaître à partir du IX[e] siècle, successivement en Italie méridionale, en Irlande, en Angleterre et en Espagne, en Normandie et à Lyon et dans de nombreux diocèses de France et d'Allemagne, si bien qu'on peut dire qu'elle était déjà presque universelle au XIV[e] siècle.

Les Papes d'abord l'autorisèrent, puis y participèrent personnellement pendant leur séjour à Avignon et en gardèrent la célébration à leur retour à Rome, jusqu'au jour où Clément XI l'imposa à toute l'Eglise :

« Par l'autorité apostolique et la teneur des présentes, Nous décrétons, ordonnons et mandons que la fête de la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie Immaculée soit désormais observée et célébrée en tous lieux, comme les autres fêtes de précepte, par tous les fidèles de l'un et l'autre sexe, et qu'elle soit insérée au nombre des fêtes qu'on est tenu d'observer » (Bulle *Commissi nobis*, 6-12-1708).

Mais avant même cette ordonnance, depuis Sixte IV (1471-1484) des documents pontificaux se succèdent soit pour recommander cette fête, soit pour en défendre et préciser le véritable objet : la conception et non la sanctification de Marie. Le Père Le Bachelet, qui a longuement étudié ce développement historique a pu écrire :

« A part ceux qui régnèrent peu de temps, les vingt-cinq Papes qui gouvernèrent l'Eglise pendant cette période d'environ deux siècles (1486-1667) ont presque tous manifesté leur dévotion envers la Vierge Immaculée par des actes en sa faveur, actes très nombreux, dont on trouve l'énumération détaillée dans une Bulle *Mulierem pulchram* que Benoît XIV avait fait préparer, mais qui ne fut pas publiée » *(Dict. de Théol. Cath.*, t. VII, col. 1164).

Pensée unanime aussi de la hiérarchie des évêques, comme en témoigne le Concile de Trente, qui à propos de l'universalité du péché originel, déclare pourtant d'une manière solennelle que, malgré l'étendue d'une définition aussi générale, **il n'avait pas l'intention de comprendre dans ce décret la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu.** « Par cette déclaration, les Pères du Concile de Trente ont fait suffisamment entendre, eu égard aux circonstances et aux temps, que la Bienheureuse Vierge avait été exempte de la tache originelle » (Bulle « Ineffabilis »).

Et c'était bien l'enseignement courant des grandes Universités qui, comme la Sorbonne, exigeaient de leurs candidats aux grades académiques le serment de défendre le privilège de l'Immaculée Conception.

Enfin, un jour vint, où l'Eglise se prononça officiellement par cet acte extraordinaire de son magistère ou de son enseignement qu'est une définition dogmatique. Ce fut ce 8 décembre 1854, dont nous célébrons le glorieux premier centenaire. Pie IX déclarait que cette vérité « est révélée de Dieu et par conséquent qu'elle doit être crue fermement et constamment par tous les fidèles ».

* *

Certes, par la Manifestation de la rue du Bac et les prodiges de la médaille qui mérita le titre de miraculeuse, Dieu avait préparé le monde à accueillir dans la soumission, et même dans l'exaltation, ce nouveau dogme de notre foi. Et par les apparitions de Lourdes et ses miracles toujours renouvelés, nous avons reçu, comme le dit lui-même Pie XII après Pie X, une sorte de confirmation à notre portée de l'infaillibilité de la parole de l'Eglise. Pourtant, si nous croyons en l'Immaculée Conception de la T. S. Vierge, ce n'est pas à cause des apparitions de la rue du Bac et de la Grotte de Lourdes, mais parce qu'elle est vérité révélée de Dieu et enseignée par son Eglise, comme toutes les vérités de notre Symbole.

Notre foi repose sur la parole infaillible de Dieu, telle que nous l'a transmise la Tradition des siècles et telle que nous la certifie l'enseignement de l'Eglise.

RETRAITE MARIALE POUR RELIGIEUSES

II

Rôle de Marie envers les hommes

On peut résumer en deux mots le rôle de Marie envers nous : elle est notre Reine et notre Mère.

I. — *Marie notre Reine*

O connaît la réflexion de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus : les prédicateurs montrent trop les grandeurs de Marie et pas assez sa maternité : « Elle est plus Mère que Reine ». C'est exact. Mais il ne faut pas tomber dans l'excès contraire et ignorer les grandeurs de Marie. D'abord ce serait une erreur, puis notre culte n'y gagnerait rien : on aime bien que ce qu'on estime.

C'est ce qu'éprouva une mystique du XVII[e] siècle, Marie de Sainte-Thérèse ; après avoir eu une vision de l'Annonciation, elle rapporte :

« Et cependant, la vue de son excellence, de son élévation, de sa majesté ne m'effraye ni ne me retient. J'ose me tourner vers elle avec une tendresse et une simplicité enfantines. Je l'aime comme un enfant aime sa très aimante Mère ; et je lui dis des mots d'enfant et repose sur ses genoux. »

1. — *Grandeur de Marie.* La mère d'un roi participe à la dignité de son fils. Marie étant réellement Mère du Verbe incarné participe à la dignité infinie de son Fils. C'est l'enseignement formel de S. Thomas. Cajétan exprime la même idée en disant que Marie atteint les confins de la Divinité. Pie IX, dans la Bulle de définition de l'Immaculée Conception, expose la même doctrine :

Marie, dit-il, « possède une telle plénitude d'innocence et de sainteté qu'il est impossible d'en concevoir une plus grande dans l'ordre créé et que personne, sauf Dieu, ne peut se la représenter adéquatement... *quam prœter Deum nemo assequi cogitando potest* ».

Il est donc très exact de dire avec des théologiens sûrs, par ex. le cardinal Lépicier, que Marie, à elle seule, dépasse sans mesure, *improportionaliter,* tous les autres saints, et par nature et par grâce. Mère de Dieu, elle appartient en effet à l'ordre hypostatique, qui est celui de son Fils.

2. — *Puissance de Marie.* Souvent, dans les royaumes terrestres, les reines n'ont qu'une dignité honorifique. Mais Dieu ne fait pas les choses à moitié : ayant élevé Marie aux confins de la Divinité, il lui a confié un pouvoir proportionné. Elle est *effectivement* reine des hommes. Autrement dit, elle est toute-puissante, selon le plan providentiel de Dieu. Elle ne peut évidemment, ni ne veut intervenir contre la volonté divine, mais elle a le privilège de faire plier les lois de la nature et la résistance des hommes devant cette volonté infiniment sage. Dès qu'une prière ne s'oppose pas au plan divin, Marie peut l'exaucer, dût-elle faire un miracle.

II. — *Marie notre Mère*

Les chrétiens orientaux mettent en relief la grandeur royale de Marie. Le Moyen Age occidental célébrait plutôt sa maternelle bonté pour les pécheurs, et nous continuons d'aimer à envisager la Sainte Vierge comme notre Mère. Elle l'est, en effet, pour deux raisons principales : pour son consentement à l'Incarnation et pour sa participation à la Rédemption.

1. — *En consentant à l'Incarnation,* Marie est devenue librement cause instrumentale de la divinisation de la nature humaine en la personne de Jésus-Christ.

Or, dans le plan divin, la vie divine qui résidait en Jésus n'était pas destinée à rester confinée en lui. Elle devait se répandre dans l'âme de tous les chrétiens. Voilà pourquoi, par le fait même que Marie est devenue Mère de Jésus, elle est devenue spirituellement notre Mère. En d'autres termes, Jésus est doublement notre Frère : par son humanité, semblable à la nôtre, et par sa vie divine, qu'il nous communique. Nous avons donc la même Mère que lui.

2. — *Corédemptrice.* Marie s'est unie à la Passion et au sacrifice de son Fils. Elle a souffert pour nous d'une manière indicible. Elle a donc contribué à notre salut, dans et par la médiation de son Fils. Alors que les saints collaborent au salut d'un nombre restreint de fidèles par leur prédication, leur action apostolique et leurs mérites de toutes sortes, Marie a contribué au salut de tous les élus par son union au sacrifice de la Croix.

3. — *Persévérance de cette maternité.* L'intervention maternelle de Marie ne s'est pas bornée au moment de l'Incarnation et au temps de la Passion : elle se prolonge au ciel. De là elle suit ses enfants du regard et elle les comble de grâces, aussi bien temporelles que spirituelles.

Exemple. On n'en finirait pas de citer des preuves de la puissance et de la bonté maternelle de Marie. Il suffit de lire la vie des saints ou l'histoire des lieux de pèlerinage pour en puiser à pleines mains. En voici un pour terminer. Il s'agit de l'œuvre prodigieuse de S. Joseph-Benoît Cottolengo à Turin. Des milliers de personnes vivent dans cette « Providence » au jour le jour, s'en remettant à la bonté divine pour la nourriture du lendemain. Or, un jour, on annonce au saint qu'il n'y a plus de farine. Il se met à genoux devant la statue de la Vierge. On frappe : un inconnu amène un chariot plein de sacs de farine et repart avec les chevaux. On vide les sacs, et quand on veut les reporter au chariot, celui-ci a disparu mystérieusement. A qui rendre les sacs, Le saint répond : « Ne cherchez pas tant d'affaires : vous avez besoin de toiles pour les fours, servez-vous-en ».

Et plus d'une fois Marie est intervenue aussi miraculeusement en sa faveur.

Si elle est si bonne et si puissante quand il s'agit d'entretenir la vie du corps, que ne

fera-t-elle pas pour sauver les âmes, les arracher à l'enfer, et les encourager dans la voie du progrès spirituel ?

Applications pratiques

Avons-nous pour Marie toute *l'estime* que mérite sa dignité de Reine du Ciel et de la terre ? Pensons à sa majesté comme lorsqu'elle apparaît à Lourdes, par exemple, à la Salette, à Pontmain. Que cette majesté nous aide à soupçonner un peu la grandeur de Dieu : car si une pure créature est si imposante, quel est donc le mystère du Créateur ? Efforçons-nous de prier toujours Marie avec une profonde vénération, un peu comme si nous étions agenouillés aux côtés de Bernadette à la Grotte.

Mais que ce respect ne nuise nullement à notre *amour filial*. Pensons cette fois à d'autres apparitions où Marie se montre toute simple, et semble presque cacher sa gloire pour ne montrer que sa bonté maternelle, par exemple à Pellevoisin. Considérons-la comme une vraie Mère. On ne cache rien à une Mère. On lui confie toutes ses peines et difficultés, même les plus petites, et ses joies aussi. Ce n'est pas Elle qui s'offusquera de nous voir entrer avec elle dans des détails : même si nous la faisons sourire parfois, elle appréciera cette attitude enfantine, car il n'y a rien qui soit plus agréable à Dieu que la conviction profonde et vécue de notre petitesse.

Pénétrons-nous dès maintenant de ces sentiments, sur lesquels nous allons revenir dans notre prochaine conférence.

III

Le culte dû à Marie

Quand on recommande une dévotion intense à Marie, beaucoup se dérobent, prétextant que Dieu seul mérite une telle ferveur. Certes, Dieu est notre fin dernière, et toutes nos dévotions doivent tendre à lui, comme moyens d'atteindre un but. Mais précisément la dévotion à Marie est le plus excellent de ces moyens. Les saints les plus fervents pour le Sacré-Cœur le savent bien ; témoin sainte Marguerite-Marie, parlant de son enfance :

> « J'avais recours à la Très Sainte Vierge en tous mes besoins, et elle m'a retirée de très grands périls. Je n'osais m'adresser à son divin Fils, mais toujours à elle. Je lui offrais la petite couronne du Rosaire, les genoux en terre, ou bien en faisant tout autant de génuflexions qu'il y a d'*Ave Maria*, ou en baisant la la terre autant de fois ».

Et étant religieuse à Paray-le-Monial, elle disait chaque jour le Rosaire avec ferveur.

Cette expérience des saints s'explique : dans leur culte pour la Sainte Vierge (comme d'ailleurs pour tous les saints du paradis) ils voient Dieu resplendissant dans ses créatures, de la même manière que nous voyons la lumière du soleil se reflétant dans la lune et les planètes. Quand les paroissiens d'Ars contemplaient leur pasteur en chaire ou à l'autel, cette vue ne les détournaient pas de Dieu, loin de là ; quand un théologien étudie la Somme de S. Thomas, cela ne l'empêche pas de trouver Dieu, au contraire. A combien plus forte raison quand il s'agit de Marie.

Au fond, cette objection vient du peu de connaissance que l'on a d'elle. Aussi est-il nécessaire d'étudier la théologie mariale. C'est un excellent sujet de lecture spirituelle. Les bons ouvrages qui lui sont consacrés ne manquent pas.

En référence à notre dernière conférence, nous allons voir le culte dû à Marie en tant qu'elle est notre Reine, puis en tant qu'elle est notre Mère.

I. — *Culte dû à notre Reine*

1° La prière. — Tout chrétien la prie au moins un peu de temps en temps. Pour des religieuses (et toutes les âmes ferventes) ce qui convient, c'est une prière très fréquente, continuelle autant que possible, même quand on s'adresse à son divin Fils. En effet, elle n'a jamais été séparée de lui : à la crèche..., à Nazareth..., au Calvaire... Elle l'est encore moins au ciel. Donc recourons à elle quand nous visitons le T. S. Sacrement, quand nous assistons à la messe, tout comme, avec S. Jean, nous nous serions approchés d'elle au Golgotha. Faisons passer nos prières par elle.

2° La consécration. — Que nous le voulions ou non, nous sommes les sujets de Marie, Reine du genre humain. C'est notre place dans l'ordre de la création. Il est donc parfaitement normal de reconnaître cette dépendance. Si nous le refusons, nous ressemblons aux démons qui n'ont pas voulu s'incliner devant l'ordre préétabli par Dieu : nous ne ferons que regimber contre cette tutelle, sans pouvoir nous y soustraire.

Et précisément pour cela, ne croyons pas faire un beau cadeau à Marie en nous consacrant à elle, comme si nous lui apportions quelque chose de nouveau : nous ne faisons que reconnaître son Domaine sur nous ; nous déclarons que nous sommes heureux d'être ses sujets, et que nous voulons vivre comme tels : avoir une haute estime pour elle, l'honorer chaque jour par quelque pratique, agir selon ses désirs et volontés.

Prière de consécration recommandée : « O ma Souveraine, ô ma Mère, je m'offre tout à vous, etc. », qu'aimait à dire, entre autres saints, Louis de Gonzague.

3° L'imitation. — Nous avons vu que Marie était d'une perfection inimaginable. Aussi est-elle un exemple pour tous : « *Omnium disciplina* », dit S. Ambroise. Alors que les autres saints ont excellé en quelques vertus seulement, — quoi qu'ils les aient toutes pratiquées, — Marie excelle en toutes. Elle n'était même pas pécheresse, alors que les plus grands saints étaient pécheurs : elle était gratifiée d'une impeccabilité morale, protection unique de la part de Dieu, qui cependant ne violentait nullement sa volonté libre. Elle n'avait pas d'imperfections volontaires, ni même